



Fiche d'information des RH

UTILISATEURS D'UMOJA

DOCUMENTS SOURCE DE RÉFÉRENCE

- ST/AI/2010/6 – Sécurité routière et au volant

Prime de conduite sûre

Pour le personnel



Qui

Les membres du personnel éligibles à cette prime sont les agents des services généraux recrutés sur le plan local en poste dans des lieux d'affectation hors Siège, qui sont désignés comme conducteurs de véhicules de l'ONU et n'ont causé aucun accident d'automobile ou n'ont reçu aucune contravention pour infraction aux règles de la circulation routière (commises par le conducteur d'un véhicule alors qu'il est en mouvement) au cours de l'année.



Quoi

La prime de conduite sûre est un paiement qui s'élève à un quart du salaire mensuel net ; elle est payable chaque année en monnaie locale.



Pourquoi

La prime de conduite sûre est prévue pour inciter et encourager les conducteurs officiels de véhicules de l'ONU à conduire en toute sécurité et à éviter tout accident. L'ONU attend de ses conducteurs qu'ils utilisent ses véhicules dans le respect des règles de sécurité et favorise telle utilisation, et ce, afin de réduire le risque d'incidents routiers.



Quand

Une fois par an, un spécialiste des transports désigné mène un examen du dossier des membres du personnel éligibles, notamment de tout accident, incident et infraction au code de la route qu'ils auraient commis, pour déterminer s'ils peuvent recevoir une prime de conduite sûre. Une liste des conducteurs qui peuvent prétendre à la prime de conduite sûre est dressée et soumise en janvier au partenaire des ressources humaines (administrateur du personnel ou spécialiste des ressources humaines), qui l'examine et l'approuve, le cas échéant.

Où*

*selon le cas



Si le système Umoja est déployé sur votre lieu d'affectation (dans le cas contraire, adressez-vous à votre bureau local des ressources humaines), le partenaire des ressources humaines traitera la prime de conduite sûre par le biais du système. Vous n'avez aucune démarche particulière à entreprendre pour recevoir ce bonus.

- 1.
- 2.
- 3.

Comment*

La prime de conduite sûre sera ajoutée à votre salaire une fois qu'il sera traité.

*À confirmer après le déploiement d'Umoja

LIENS ET AIDE



Manuel de gestion des ressources humaines



Assistance en ligne



Contactez votre partenaire des ressources humaines

Avertissement : Cet exposé (ou ce document) a été conçu uniquement à des fins informatives. Le Statut et Règlement du personnel et les textes administratifs de l'Organisation des Nations Unies sont les documents de référence sur ces questions.

Novembre 2015,
Troisième version